



Taxe d'apprentissage 2020

**La taxe d'apprentissage une contribution utile !
Soyez partenaire de notre réussite**

N°UAI 0382435R

Votre versement direct à la MFR le Village apporte un **soutien concret et décisif** aux formations de qualité dispensées et une **vraie valeur ajoutée** aux entreprises qui feront appel aux compétences de nos élèves, que vous soyez TPE/PME, TPI/PMI ou Grand Groupe.

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à la MFR LE VILLAGE en 2020 en 3 étapes :

1. Remplissez le bordereau de versement ci-dessous ou à télécharger sur le site <http://www.mfr-village-saintandre.org/>

2. **Effectuez votre versement de taxe d'apprentissage :**

☞ **Par chèque** adressé à l'ordre de **MFR LE VILLAGE** et à envoyer accompagné du bordereau ci-dessous complété

☞ **Par Virement** : IBAN de MFR LE VILLAGE: FR76 1780 6002 9393 5896 2800 088 en précisant la référence **MFR-TA2020- Nom de votre entreprise**. Envoyer le bordereau ci-dessous complété.

3. La MFR LE VILLAGE édite et vous adresse (par courrier et/ou email) votre reçu libératoire dans les meilleurs délais

MFR Le Village ■ 4 rue Michelet 38490 St André le Gaz ■ 04 74 88 73 02 ■ mfr.le-village.st-andre@mfr.asso.fr

Bordereau de versement – Taxe d'apprentissage 2020

à retourner à :



MFR LE VILLAGE - UAI 0382435R
A l'attention de Sébastien FAUCONNET
4 rue Michelet
38490 SAINT ANDRE LE GAZ

Votre entreprise :

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

N° de Siret :

Nom et prénom du contact :

Téléphone du contact :

Courriel du contact :

Votre versement de taxe d'apprentissage à la MFR LE VILLAGE :euros

Modalités de versement :

Chèque : à l'ordre de **MFR LE VILLAGE**

Virement : préciser la référence suivante sur votre virement : **MFR TA 2020 + nom de votre entreprise**

IBAN : FR76 1780 6002 9393 5896 2800 088

Nous vous adresserons un reçu libératoire dans les meilleurs délais.
Nous vous remercions pour votre soutien à la MFR LE VILLAGE.